

MM. Ahmed LABANDJI et Samir OUZZANI
Commissaires aux comptes

**OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS DU CREDIT POPULAIRE
D'ALGERIE (CPA) SPA ARRETES AU 30 JUIN 2026**

En application du règlement de la COSOB N° 25-04 du 22 octobre 2025 relatif à la divulgation de l'information à publier par les sociétés dont les valeurs sont cotées en bourse, nous avons procédé à un examen limité des états financiers de la société CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE Spa au 30 juin 2026, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 27 septembre 2026, sous sa responsabilité, avec un total actif/passif d'un montant de Trois mille trois cent quatre-vingt-un milliards trois cent quarante millions six cent quarante-six mille cinq cent douze dinars (3 381 340 646 512 DA) et un résultat net bénéficiaire de Vingt-sept milliards huit cent trente-six millions huit cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois dinars (27 836 804 483 DA).

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la sincérité, la régularité et l'image fidèle des états financiers, de la situation financière et des informations fournies par les organes sociaux du CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE Spa.

Sur la base des conclusions de notre audit limité, les états financiers, au regard des règles et principes comptables en vigueur sont, sous réserves, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et patrimoniale du CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE Spa au 30 JUIN 2026.

Fait à Alger, le 29 septembre 2026

M. OUZZANI Samir

Samir OUZZANI
EXPERT - COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Cité des 440 Logts, Bt 10, Etage 03, appt N°01
Ain Malha - Gué de Constantine (Alger)



M. LABANDJI Ahmed

